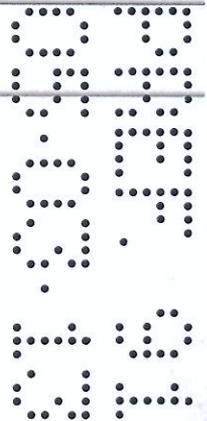


"Vu pour être annexé à la délibération n° 2013/02  
Du Conseil Municipal de Tigery" du 28/02/13



PLU exécutoire le 06/04/13

## Commune de Tigery



### 7.1.g. DPU

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 28 février 2013

# COMMUNE DE TIGERY

## MEMBRES DU CONSEIL

Elus	En exercice	ayant pris part à la délibération
14	14	13

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

VU pour être annexé à la délibération n° 2013/02  
Du Conseil Municipal de Tigery" du 28/02/13

PLU exécutoire le 06/04/13

Séance du 07 juin 2004

### DATE DE LA CONVOCAZION

27 mai 2004

L'an deux mil quatre,  
le sept juin, à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.  
CROSNIER, Maire,

### DATÈ D'AFFICHAGE DE LA CONVOCAZION

28 mai 2004

Présents : M. AUBERT – M. RAFFY – MME MAILLARD - M. SOULIER  
– M. LE DAUPHIN – MME DJITLI - MME FILLOUX – M. BESNARD -  
M. MICHEL

### DATE D'AFFICHAGE DU PROCÈS VERBAL

10 juin 2004

Absents excusés : Mme Crosnier  
M. Chassagne ayant donné pouvoir à M. Raffy  
M. Cras ayant donné pouvoir à M. Crosnier  
Mme Douette ayant donné pouvoir à M. Besnard

M. LE DAUPHIN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N°

27/04

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TIGERY :

Rapporteur : M. Raffy

### LE CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

DROIT DE PRÉEMPTION  
URBAIN SUR LE  
TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE DE TIGERY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 210-1,  
L 211-1 et suivants, L 300-1 et R 211-1 et suivants,  
VU le plan local d'urbanisme de Tigery,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'appliquer le droit de préemption urbain sur les zones U et  
AU du Plan Local d'Urbanisme de Tigery.

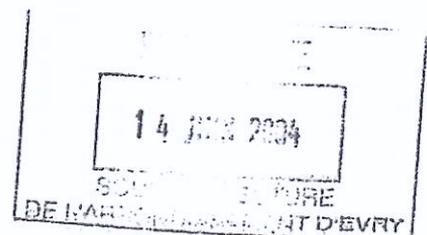
ACTE RENDU  
EXÉCUTOIRE APRÈS  
DÉPÔT EN PRÉFECTURE

ie

ET PUBLICATION  
OU NOTIFICATION

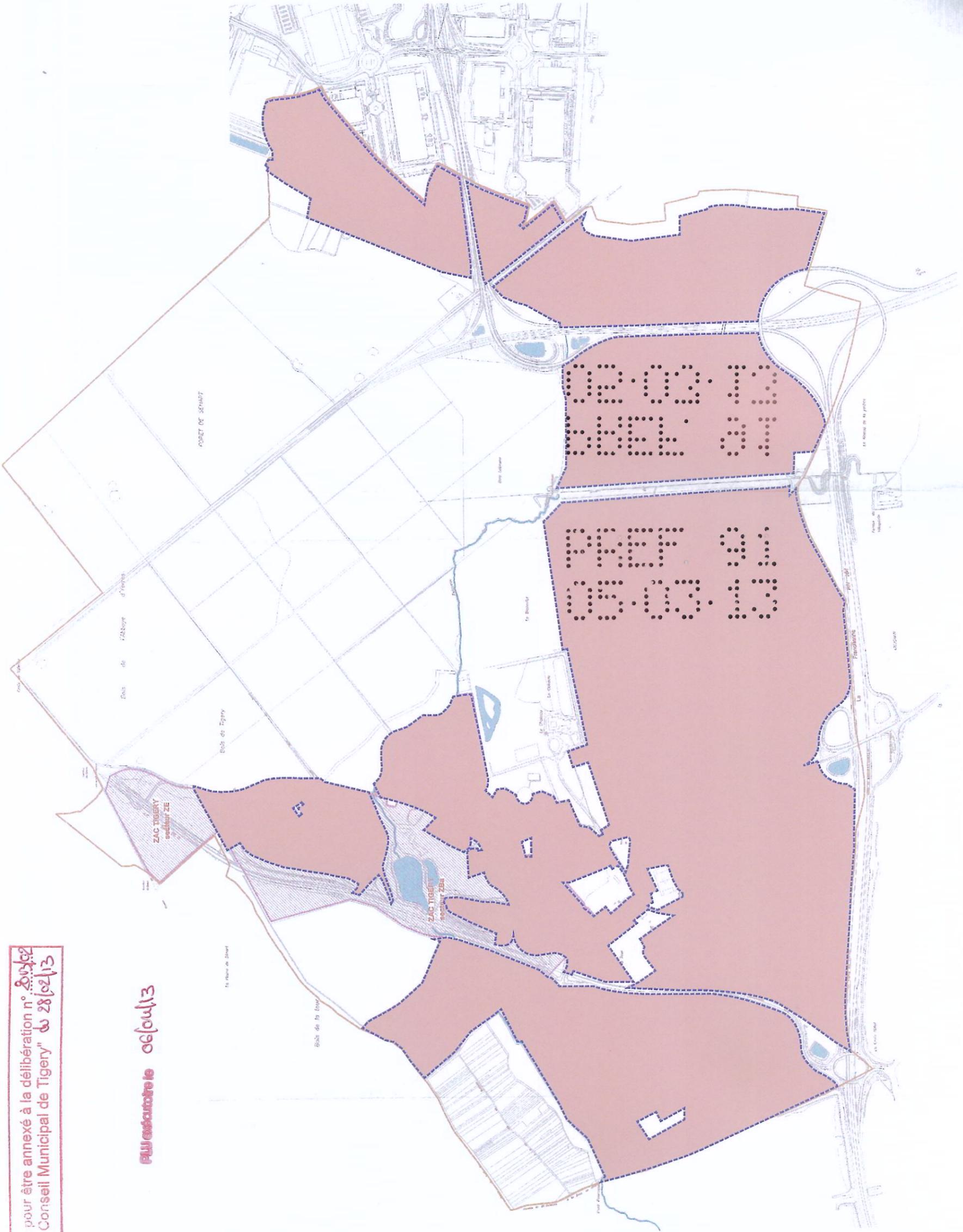
du

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE  
DESSUS POUR EXTRAIT CONFORME



Vu pour être annexé à la délibération n° 28/02/13  
 Du Conseil Municipal de Tigery" 02/13

**PLU** *extant* **le** 06/04/13



**2013**

Droit de Préemption Urbain (DPU)



Commune de Tigery



7.1.g. DPU

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2013

